



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Services Communs

Montreuil, le 5 avril 2022

BRANCHE IMMOBILIÈRE

LA CGT GAGNE LE RETRAIT DU PROJET GLOBAL FM

La CGT obtient le retrait définitif du mauvais projet Global FM qui visait à centraliser en masse des cheminots de toutes les sociétés du GPU au sein de la Branche Immobilière dans un but de suppressions d'emplois et d'externalisation de la charge de travail.

En janvier 2020, la Direction tentait de convaincre les cheminots et les organisations syndicales que les projets concomitant IMMO 20-21 et Global FM étaient des choix d'organisation du travail et de la production indispensables et efficaces.

Aussi, pour la CGT, le discours rassurant de la Direction qui affirmait que ces projets étaient sans mauvais impact pour les conditions de travail des cheminots et pour l'emploi n'a pas pris.

La CGT a déposé plusieurs audiences, et s'est attachée, seule, à démontrer la dangerosité du projet Global FM tant pour les cheminots que pour l'organisation de la production, dans les Instances Représentatives du Personnel de la SA SNCF et du GPU.

La CGT a ainsi contraint la Direction SNCF, mais également la Direction Générale du Groupe SNCF, à reconnaître que le projet Global FM était un mauvais choix économique et social.

CEPENDANT, POUR LA CGT, GAGNER LE RETRAIT DU PROJET GFM NE SUFFIT PAS !

Conjointement au projet GFM, le projet IMMO 20-21 est également responsable d'une organisation du travail hasardeuse, qui s'insère difficilement et de manière inégalitaire dans l'offre de service globale. Le rôle et la place de la filière Environnement du Travail et de l'Immobilier sont traités à la petite semaine, sans expertise en termes d'organisation du travail et sans d'autre réelle motivation que des gains de productivité.

La Direction de la Branche Immobilière a beau assurer vouloir être visible et incontournable en termes d'efficacité et d'offre de service pour l'ensemble des sociétés, le projet IMMO 20-21 est construit et mené en dépit du bon sens.

La CGT a interpellé la Direction de la SA SNCF et du GPU sur ses mauvais choix d'organisation du travail mais aussi sur les injonctions paradoxales dont les cheminots de la Branche Immobilière sont les victimes et qui détériorent leur quotidien au travail, mais également la qualité du service à rendre.

En effet, la Direction ne tient pas ses engagements en ce qui concerne l'effectif et les qualifications à mettre en place pour travailler dans de bonnes conditions et rendre un travail de qualité. Les cheminots de l'Environnement du Travail et de l'Immobilier sont soumis à une hausse de charge de travail inacceptable, à une polyvalence exacerbée, y compris sans reconnaissance de leurs qualifications, que ce soit par le biais du déroulement de carrière ou du parcours professionnel.



D'autre part, le recours à la sous-traitance non-raisonné et croissant a des incidences néfastes sur la qualité, les délais et le coût du service rendu aux sociétés du groupe.

Par ailleurs, paradoxalement pour une Direction de la Branche qui se veut incontournable, cette mauvaise organisation est plutôt de nature à décourager les Sociétés du Groupe à recourir à ses services, tout en mettant en péril le devenir de plus de 1 200 emplois.

La CGT exige de La Direction de l'Immobilier :

- Les moyens en termes de ressources pour une organisation du travail et des conditions de travail efficace entre les pôles IMMO et ET, c'est-à-dire une politique de l'emploi au plus proche des réalités territoriales, en commençant par la couverture de tous les postes au Cadre d'Organisation, mais également par le biais du pesage de la charge de travail en temps de travail, de manière à atteindre rapidement un effectif cohérent.
- L'équité de traitement entre les cheminots des filières Immo et ET, ainsi qu'entre les territoires.
- La reconnaissance de la maîtrise et de l'expertise de tous les cheminots de la BI par la qualification.
- L'élaboration de véritables formations professionnelles continues en lieu et place d'« informations » et « auto-formations ».
- La revalorisation pérenne de la prime de travail des cheminots de la Branche Immobilière au regard de l'évolution des exigences métier (maîtrise d'outils numériques, maîtrise d'évolutions réglementaires et légales incessantes, etc.).
- L'arrêt du recours à la polyvalence utilisé notamment pour pallier le manque d'effectif.
- Un recours à la sous-traitance raisonné et limité aux seules activités qui ne peuvent être réalisées en interne.
- Une prise en main urgente des investissements et innovations des outils numériques, adaptés aux besoins des cheminots tant côté Immo que ET, devant permettre un travail conjoint et efficace tel que préconisé par plusieurs audits depuis novembre 2019.
- Une organisation du travail de l'« Environnement du Travail dans la Branche Immobilière » en cohérence avec les besoins de production des établissements utilisateurs des services de la Branche, à commencer par un retour à la proximité de terrain, et donc la réduction des périmètres.

La CGT poursuit son action et appelle les cheminots à être acteurs dans la défense de leur métier et de leurs droits.

Les syndicats CGT de site sont présents en proximité pour défendre les conditions de travail des cheminots de tous les collègues :

INFORMEZ-VOUS, INFORMEZ-NOUS !

